



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation unique dégressive

Question écrite n° 45823

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le cumul d'une pension d'invalidité et d'une allocation chômage. En effet, certaines personnes en invalidité catégorie 1 qui perdent leur emploi, voient de surcroît leur handicap s'aggraver et sont reclassées en catégorie 2. Leur allocation chômage est alors revue à la baisse puisque les dispositions en vigueur n'autorisent le cumul de la pension d'invalidité et de l'Allocation unique dégressive (AUD) que dans la limite de la différence entre l'AUD et la pension d'invalidité. Il semblerait donc souhaitable que des mesures soient envisagées afin de remédier à cette situation. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45823

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2692